



Numéro 2

♦ Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie ♦
www.avqv.fr

Mai 2014

« Agir sur l'environnement aujourd'hui pour demain »

ÉDITORIAL

A la découverte de la vallée de l'Yon, de l'Aubonnière à Piquet

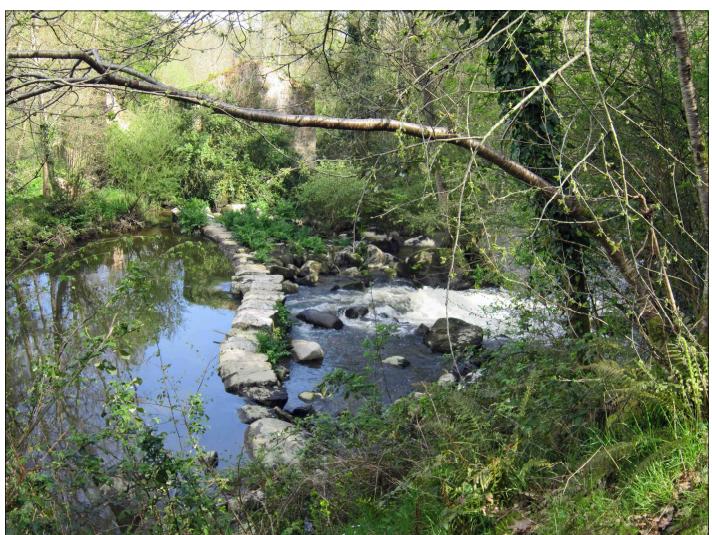


Vallée de l'Yon.

En cet après-midi du 8 avril dernier, par un temps printanier, notre administrateur André Boutin a fait découvrir aux membres de notre conseil d'administration cette magnifique vallée.

L'écrivain vendéen, Jean Huguet, n'écrivit-il pas : « Le calme du lieu, la beauté du site, son aspect sauvage en font un lieu très fréquenté que ne dédaignent pas les pêcheurs. Les eaux de l'Yon s'écoulent au milieu d'énormes rochers de granit, tandis que de verdoyantes prairies bordent la rivière et que les ruines de la vieille filature montent une garde vigilante. »

Depuis 1978, André Boutin s'investit sans relâche pour faire connaître ce site et entreprendre des actions de sauvegarde. Grâce à sa ténacité et à notre action commune, la vallée pourrait retrouver une notoriété, puis une activité indéniables.



Vallée de l'Yon.

C'est là que notre association avait organisé son assemblée générale en 1991. Au fur et à mesure de notre découverte des lieux, André Boutin nous a fait revivre ce qu'était la vie de cette vallée au XIX^e siècle à travers les chaussées et les nombreux moulins malheureusement tous en ruine qui se succèdent (onze moulins sur 400 mètres dont cinq sur le même îlot), jusqu'à la filature teinturerie de Piquet, venue remplacer en 1862 un ancien moulin à foulon.

Prochainement et pour la saison touristique qui arrive, André Boutin va ouvrir la Maison des Amis de la vallée de l'Yon, installée dans une grange située à proximité de l'Aubonnière. Les visiteurs pourront en outre découvrir une très belle maquette faisant revivre cette vallée à l'époque de toute sa splendeur.

Je vous invite à votre tour à venir au cours de l'été à la rencontre d'André Boutin qui, je n'en doute pas, se fera un plaisir de vous présenter ce havre de paix chargé d'histoire.

Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
117, route de Fontenay - 85200 PISSOTTE

Robert AUJARD



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à MOUILLERON-en-PAREDS le 9 mars 2014

Cette année, notre assemblée générale s'est déroulée à Mouilleron-en-Pareds, dans la salle des halles jouxtant la mairie, mise gracieusement à notre disposition par M. Valentin Josse, maire et conseiller général du canton, que nous tenons à remercier vivement pour son chaleureux accueil.

Dès leur arrivée, les participants se sont réunis autour des traditionnels café, thé et dégustation de l'excellente brioche mouilleronnaise.

Après avoir déclaré ouverte l'assemblée générale, le président Robert Aujard donne la parole à M. Valentin Josse, maire, qui nous présente avec passion sa commune. Mouilleron-en-Pareds est une commune de 1997 hectares (canton de La Châtaigneraie) et compte 1400 habitants. La dénomination « Mouilleron » proviendrait de « lieu mouillé ». En certains endroits, le sol est humide et de nombreuses sources y coulent. « En-Pareds » signifie « pays des hauteurs ».

Des personnalités célèbres ont marqué l'histoire de la commune :

- Charles-Louis Largeteau, né en 1791, astronome, contribua à la mise au point du méridien de Greenwich.
- Georges Clemenceau (1841-1929) fut à partir de 1917 le « sauveur de la patrie ». Il signa l'armistice du 11 novembre 1918, fin de la Première Guerre mondiale.
- Jean de Lattre de Tassigny (1889-1952) fut commandant de la première armée Rhin et Danube. Il signa la capitulation de l'Allemagne le 8 mai 1945.

Rapport moral - Année 2013

C'est avec plaisir que je vous retrouve après une troisième année d'exercice du mandat de président que le conseil d'administration a bien voulu me confier.

Je tiens à remercier ici notre président d'honneur et les membres du conseil d'administration qui consacrent du temps à notre association et qui représentent l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie dans les commissions où elle est sollicitée, tant au niveau de la préfecture que du conseil général ou autre, sans oublier les assemblées générales et les réceptions auxquelles elle est conviée.



Robert Aujard entouré à sa droite de Valentin Josse et du G^{al} Jacques de Morant, à sa gauche, de Guy Thizon et Nicole Fournier.

Elu en 2007, notre vice-président Joël Maugin n'a pas souhaité renouveler son mandat de membre du conseil d'administration. Je tiens à le remercier vivement pour les judicieux conseils et propositions soumis lors de nos différents conseils sans oublier la rédaction des comptes rendus de nos sorties. Nous aurons l'occasion de vous retrouver prochainement pour la mise en œuvre de futurs projets. Je vous remercie d'avance pour l'aide et le travail que vous avez ou allez effectuer.

Aujourd'hui, je voudrais rendre un hommage tout particulier à la famille Couroussé. Depuis plus de vingt ans, Muriel s'investit dans la mise en page de nos publications, sans oublier les divers travaux de secrétariat et services rendus à longueur d'année. Henri, pour son investissement : gestion de notre site Internet, réalisation de maquettes, etc. Je n'oublie pas leur fils Alexis (15 ans), auteur de l'en-tête de notre Lettre, menus, cartes de vœux, etc.

L'année 2013 fut marqué par l'arrêté pris par M. le Préfet en date du 28 octobre en faveur de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie. De nouveau, notre Association est agréée comme association de protection de l'environnement, dans le cadre géographique du département de la Vendée pour une durée de cinq ans. Cette reconnaissance de la part de M. le Préfet est la bienvenue et ne peut que nous encourager à poursuivre, mener et entreprendre de futures actions en faveur de la protection de l'environnement sur l'ensemble de la Vendée afin d'obtenir en son temps le renouvellement de cet agrément.

Je remercie le conseil général de la Vendée pour le maintien de la subvention de fonctionnement qu'il nous accorde chaque année.

En juin, notre association a pris publiquement position en faveur de la réalisation de l'autoroute A 831.

En 2013, trois lettres d'information ont été publiées contre quatre en 2012, essentiellement pour des raisons financières. Sans oublier que la réalisation de cette publication me demande beaucoup d'investissement personnel. En 2014, nous maintiendrons la réalisation de trois lettres, mais cette fois, toutes les pages seront en couleur.

Merci au quotidien régional Ouest-France, qui a consacré au cours de l'année écoulée plusieurs articles à notre association.

Pour conclure, je voudrais remercier ici tout particulièrement toutes celles et ceux, adhérents de notre association et sympathisants, qui, sans relâche, défendent et font connaître notre association en Vendée et même au-delà, pour que celle-ci puisse continuer son développement, comme le stipule l'article 2 de nos statuts : l'A.V.Q.V. a pour objet de défendre et de promouvoir la sauvegarde de la nature et du patrimoine ainsi que tout ce qui touche la Qualité de la Vie.

Merci de votre attention.



Valentin Josse remet à Robert Aujard la médaille d'honneur de la commune.

Rapport d'activité

Au cours de l'année écoulée, le conseil d'administration de notre association s'est réuni à quatre reprises, les 11 mars, 10 juin, 9 septembre et 9 décembre.

Tout au long de l'année, notre président d'honneur et plusieurs de nos administrateurs ont été amenés à représenter l'A.V.Q.V. dans différentes commissions :

Régine ALBERT :

- Conseil de développement du Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen.

Robert AUJARD :

- Comité de pilotage Natura 2000 à Villiers-en-Plaine,
- Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'Usine d'Équarrissage, exploitée par la société SIFDDA à Benet,
- Assemblée générale de Maisons Paysannes Vendée à La Chaize-le-Vicomte,
- Assemblée générale « La Boulite » à La Flocellière,
- Manifestation de mobilisation pour l'A 831 à Fontenay-le-Comte. Notons la présence d'une quinzaine de nos adhérents,
- Réunions et assemblée générale de l'Association Patrimoine du Vouvantais,
- Commission locale d'Information pour le plan de Submersion Rapide dans le Sud-Vendée (Direction départementale des territoires et de la mer) présidée par le préfet à Saint-Michel-en-l'Herm.

André BOUTIN :

- Commission Locale d'Information et de Surveillance du stockage des déchets non dangereux aux Pineaux.

Pierre FAIVRE :

- Réunion du S.C.O.T. (Schéma de Cohérence Territoriale) à la communauté de communes de Saint-Gilles-Croix-de-Vie,
- Comité de pilotage du site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie-Marais du Jaunay » à Givrand,
- Assemblée générale de « Air Pays de la Loire » à Nantes,
- DOCOS du site Natura 2000 ZP plaine calcaire du Sud-Vendée à Nalliers,
- Assemblée générale de la M.D.A.V. (Maison départementale des Associations de Vendée),
- C.A.U.E. assemblée générale à La Guyonnière,
- Association de coordination pour la valorisation des matériaux B.T.P. à La Roche-sur-Yon,
- Natura 2000 pour la défense des oiseaux, au Langon,
- Comité de pilotage du site Natura 2000 « Marais Breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt-de-Monts » à Saint-Gervais,
- Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf, Comité de pilotage Natura 2000 à Saint-Urbain,
- Réunion de présentation du bilan 2012 du « plan d'épandage des boues » de la station d'épuration de Moulin Grimaud à La Roche-sur-Yon.

Nicole FOURNIER :

- Membre de droit du Verger conservatoire de Pétré, représentant notre association.

Général Jacques de MORANT :

- Commission départementale d'aménagement foncier au Conseil général,
- Conseil de développement du Syndicat Mixte des pays du Talmondais, des Achards, du Moutierois et du Mareuillaïs (commission de l'environnement) à Talmont-Saint-Hilaire,
- Commission locale d'Information, entreprise IONISOS à Pouzauges,
- Publication régulière d'articles sur les énergies renouvelables dans notre Lettre.

Théodore ROUSSEAU :

- Préparation du PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations) du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Nos activités de l'année passée étant relatées dans notre lettre d'information, je me contenterai d'en faire une simple énumération :

- ⇒ 27 avril à **Saint-Gilles-Croix-de-Vie** - Assemblée générale suivie de la plantation d'un arbousier, près de la statue de Garcie-Ferrande,
- ⇒ 30 mai à **l'Ile-d'Elle** - Visite de l'usine Huhtamaki (fabrication d'emballages à partir de papier recyclé) et visite de la commune par Jean-Guy Bluteau, historien local,
- ⇒ 22 septembre à **Sallertaine** - sortie-découverte dans le nord-ouest vendéen, sous la houlette de nos deux maîtres de cérémonie, Claude Mercier et Théodore Rousseau.

Rapport financier et budget prévisionnel

La trésorière Nicole Fournier présente le compte d'exploitation de l'exercice écoulé qui laisse apparaître un excédent de 24,60 euros montrant ainsi la bonne tenue de notre comptabilité et le budget prévisionnel 2014. Le vérificateur aux comptes, Guy Garreau, confirme la saine gestion des finances de notre association et propose à l'assemblée d'approuver les comptes.

L'ensemble des rapports est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Election du tiers sortant

- Est réélu : Robert Aujard
- Est élu : M^e Théodore Rousseau

Projets et activités de 2014-2015

Le président évoque les sorties envisagées au cours de l'année à venir :

- ⇒ Visite de la SIFDDA à Benet et découverte de la commune,
- ⇒ Découverte de la commune de La Flocellière en partenariat avec l'association « La Boulite »,
- ⇒ Le renouvellement en septembre d'une sortie-découverte du Nord-ouest vendéen, organisée par M^e Claude Mercier et M^e Théodore Rousseau,
- ⇒ Visite de l'entreprise Sicard à Saint-Jean-de-Beugné,
- ⇒ Visite du centre d'enfouissement des Pineaux.

En 2015, notre association aura quarante ans. Le président souhaite que cet anniversaire soit marqué et invite nos adhérents à lui faire part de leurs suggestions.

A l'issue de l'assemblée générale, Valentin Josse, maire, remet à notre président la médaille d'honneur de la commune de Mouilleron-en-Pareds.

Puis, le président invite l'assistance à se rendre à l'école Charles-Louis Largeteau pour la plantation de deux camélias offerts par notre association. Nous nous retrouvons ensuite à la salle des halles pour le vin d'honneur offert par la municipalité.



Valentin Josse plante deux camélia en compagnie de Robert Aujard, le général Jacques de Morant et Alexis Courousse.

Suit le déjeuner au restaurant « Le Galopin » honoré par la présence de Valentin Josse.

Après le repas, nous nous rendons à la maison natale de Georges Clemenceau où nous est projeté le film « Clemenceau » réalisé en 1929 par Henri Diamant-Berger, suivi de la visite de la maison natale du Maréchal de Lattre de Tassigny. L'après-midi s'achève par la présentation du livre « Clemenceau... tout simplement ! » de Claude Mercier.

Robert AUJARD

Dates à retenir :

Dimanche 22 juin

Découverte de la commune de La Flocellière

Dimanche 28 septembre

Découverte du Nord-Ouest vendéen

Inauguration de l'église Saint-Louis de Faymoreau *Un exemple à suivre.*

C'est en présence de M. Bruno Retailleau, président du conseil général de la Vendée, de M^{me} Corinne Blanchot-Solofo, sous-préfet, de M^{me} Marie-Thérèse Jacob, maire de Faymoreau, M. François Bon, conseiller général et de nombreux invités qu'eut lieu l'inauguration de l'église Saint-Louis le samedi 1^{er} mars.

Le 4 novembre 2009, le maire prenait un arrêté de fermeture de cette église, plusieurs briques de la voûte s'étant détachées et rendant l'édifice dangereux pour le maintien du culte.



De gauche à droite, derrière le ruban :
M^{me} Marie-Thérèse Jacob, M. Bruno Retailleau,
M^{me} Corinne Blanchot-Solofo, M. François Bon.

Le maire de la commune, M^{me} Jacob, a su dépenser toute l'énergie nécessaire afin d'entreprendre et de mener à bien la restauration de ce patrimoine qui méritait d'être sauvé-gardé. C'est avec émotion que les invités ont pu découvrir la renaissance de cet édifice restauré avec minutie.

A l'intérieur, j'ai particulièrement apprécié la pose d'un nouveau plancher en chêne massif et la restauration des bancs. En effet, aujourd'hui, ils disparaissent trop souvent au profit de chaises, ce qui est bien regrettable. Il appartient désormais aux générations futures d'entretenir cette église.

Lors de cette inauguration, les invités et la population ont eu le plaisir d'entendre ou de réentendre Gertrude et Martial sonner à toutes volées.

Robert AUJARD



L'écologie dès l'école par des enfants de l'école abbé Auguste Billaud de Monsireigne.

- Alice : arrêtez, c'est pas bien de gaspiller de l'eau.
- Cédric : de toute manière, t'as vu, il y en a plein ici.
- Kevin : ben, l'eau de mer, c'est pas de l'eau potable et de l'eau potable, c'est précieux.
- Hugo : pourquoi ?
- Alice : parce qu'il y a des pays dans le monde où il n'y a pas d'eau et ici on en consomme beaucoup trop.
- Cédric : dans certains pays, les femmes et les enfants doivent marcher pendant des heures pour aller chercher de l'eau au puits.
- Chloé : ouf ! C'est long et dur.
- Kevin : ils n'ont pas les infrastructures pour filtrer l'eau et la faire venir dans tous les villages.
- Hugo : on a beaucoup de chance d'avoir de l'eau dès qu'on tourne le robinet.
- Alice : oui, mais si on la gaspille inutilement, on n'en aura bientôt plus.
- Hugo : donc, il faut la préserver.
- Chloé : comment ?
- Cédric : en prenant des douches pas trop longues à la place des bains.
- Kevin : en fermant bien les robinets.
- Alice : et en ne jouant pas avec l'eau.



Disparition

C'est avec tristesse et émotion que nous avons appris le décès de :

- ♦ M^{me} Gabrielle Héraud, survenu le 3 janvier, à l'âge de 81 ans (mère de Michel Héraud).

A sa famille éprouvée, notre association présente ses plus sincères condoléances.

LA FILIÈRE BIOGAZ

La dégradation par des micro-organismes microbiens de la matière organique de déchets industriels, agricoles ou ménagers, produit du gaz méthane, processus appelé « méthanisation ». La filière biogaz permet de produire de l'énergie à partir de ce gaz.

Deux techniques de méthanisation sont actuellement utilisées :

- *Dans la première*, les déchets sont chargés dans une cuve fermée, étanche, isolée thermiquement, appelée « digesteur anaérobie ». La dégradation des composés organiques des déchets traités s'opère en l'absence d'oxygène et le gaz est recueilli ainsi que les déchets restant appelés « digestats ». Ce procédé est utilisé :
 - ♦ par des sites de méthanisation d'ordures ménagères. Celles-ci sont préalablement triées, pour isoler les matières organiques des autres déchets (papiers, plastiques, objets métalliques, verres, gravats) qui ne fermenteraient pas,
 - ♦ par des stations d'épuration des industries agro-alimentaires, papeteries ou chimiques,
 - ♦ par des stations d'épuration traitant des eaux usées,
 - ♦ par des installations agricoles traitant des déchets de production ou d'élevage.
- *Dans la seconde technique*, on capture dans les décharges le méthane naturellement généré par la dégradation des déchets organiques dans les fosses d'enfouissement sans qu'il soit nécessaire d'avoir un digesteur.

Comment sont réparties en France les installations produisant ce biogaz et quelle en est l'utilisation ?

En France, près des trois quarts du biogaz sont produits par soixante-dix décharges, considérées comme installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Mais seules 15 % de ces décharges sont équipées pour produire de l'énergie. La gaz produit par les autres est brûlé en torchère faute d'installation de captage et de valorisation.

Dans les installations industrielles des industries agro-alimentaires, de l'industrie chimique et des papeteries, il existe plus de quatre-vingts sites de méthanisation industrielle depuis les années 1980, donc relativement anciens et dont le but était de traiter les déchets et non de produire de l'énergie.

En ce qui concerne les stations d'épuration des eaux des villes, environ un tiers pratique la digestion anaérobie soit environ soixante sites, mais là aussi le but premier est de traiter les effluents et non de produire de l'énergie.

Dans le secteur agricole, la méthanisation se développe

rapidement, plus de cent installations sont en fonctionnement et les projets se multiplient.

Ces installations ne peuvent concerner qu'une exploitation agricole gérée de façon autonome par l'agriculteur. Elles peuvent aussi constituer des unités de traitement centralisé qui gèrent les déchets de plusieurs exploitations agricoles ou industrielles. On dénomme de telles installations « unités territoriales ».

Le biogaz ainsi produit peut être utilisé pour la production de chaleur ou d'électricité en transformant cette chaleur en vapeur qui actionnera des turbines. Si la chaleur et l'électricité sont produites simultanément, on parle alors de « cogénération ».

La production de chaleur, sans production d'électricité, offre un rendement élevé, proche de 90 %. Celui offert par la cogénération est un peu moins élevé (85 %), le rendement de la production d'électricité seule, n'étant que de 30 %.

Quelles sont les perspectives d'utilisation de ce biogaz ?

La valorisation de ce biogaz varie selon la source de production. Ainsi, pour le biogaz de décharge, pour des raisons d'éloignement des zones habitables, c'est la valorisation par production d'électricité plutôt que de chaleur qui l'emportera. Pour des installations industrielles ou agricoles, ce sera plutôt l'énergie thermique qui sera préférable, celle-ci étant utilisée sur place.

Le biogaz d'origine agricole offre de grandes perspectives de développement. L'exemple de l'Allemagne avec près de huit mille installations est là. C'est pourquoi à la suite de la loi Grenelle 1, plusieurs mesures ont été prises. Des aides ont été prévues pour accroître la performance énergétique des bâtiments agricoles ; les installations de production de biogaz répondent à cet objectif. Parallèlement, les taxes générales sur les activités polluantes que les industries paient ont été réduites si elles livrent leurs déchets organiques aux unités territoriales de méthanisation. Enfin, les industries de l'agro-alimentaire, les restaurants et les grandes surfaces sont tenus d'envoyer leurs déchets alimentaires vers une filière de valorisation des déchets.

Les acteurs locaux jouent également dans ce domaine un rôle moteur. Ainsi, en Bretagne, le conseil régional et les conseils généraux des Côtes d'Armor et du Finistère, en collaboration avec l'Ademe (Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie), ont lancé des appels à projet pour réduire les algues vertes. L'objectif était de réduire l'apport de lisiers et fumiers dans les champs en remplaçant l'épandage par l'utilisation de digestat obtenu de ces installations projetées. Des actions analogues ont eu lieu également en Limousin et en région Centre.

Il existe par ailleurs des projets en cours de réalisation ou déjà maintenant réalisés de grandes unités de méthanisation à Thouars et Mauléon dans les Deux-Sèvres, à Romainville en Seine-Saint-Denis et à Chagny en Saône-et-Loire. Ainsi le site de Thouars devrait traiter 80 000 tonnes d'effluents d'élevage et de coproduits de l'industrie agro-alimentaire équivalents à un volume de treize camions par jour pour une production d'électricité de 2 mégawatts, la chaleur étant cédée à une coopérative agricole proche. Une des difficultés à résoudre a été le plan d'épandage du digestat concernant cinquante-huit communes s'étendant sur 8 000 hectares. Ce digestat est en effet une matière fertilisante comparable à du compost, mais il n'a pas fait l'objet d'une homologation ou d'une norme permettant sa commercialisation et de ce fait doit être traité comme du lisier donc comme un déchet et non comme un produit comme le compost. De même, plus près de chez nous, à Benet en Vendée, la société d'équarrissage Saria monte une usine de méthanisation (Bionerval) pour traiter 40 000 tonnes par an.

Le bilan financier de ces installations reste dans l'immédiat critique, le prix payé pour le courant ou la chaleur fournie par ces installations ne suffisant pas à couvrir l'investissement et la rentabilité, d'autant que les aides publiques sont en diminution.

En ce qui concerne les équipements des installations nécessaires à cette filière, les Allemands qui ont été les pionniers, sont les leaders, mais des industriels français se sont lancés sur ce créneau : Suez, Véolia, Dégremont, EDF, Vinci...

G^{al} Jacques de MORANT

Directeur de la Publication : M. Robert Aujard
Président - I.S.S.N. en cours.

Comité de la Lettre :
M^{mes} Régine Albert, M. Robert Aujard, G^{al} Jacques de Morant.

Conception et réalisation :
M^{mes} Couroussé, Pierre, M. Aujard.

Crédit photographique : p.1 en haut : Joël Maugin ; en bas : Guy Thizon ; p.2, p.3, p.4 : Henri Couroussé ; p.5 : Robert Aujard ; p.8 : en haut : Roger Volat, en bas : Ouest-France.

Impression : COPYCOP - 9 bis, rue du Dr Audé
85200 Fontenay-le-Comte.

En-tête de La Lettre : © Alexis Couroussé.

Correspondance à adresser à :
Robert Aujard - 117, route de Fontenay 85200 Pissotte

Parution : mai 2014.

Rêverie sur l'Aubonnière

Vestige d'un passé lointain
Qui garde encore son mystère,
Vieux domaine de l'Aubonnière
Qu'en sera-t-il de toi demain ?

Ton manoir, croulant sous le lierre,
Semblait frappé par le destin...
Pour lui ne s'ouvrait qu'un chemin :
Celui qui mène au cimetière.

Il restait là, comme un témoin
Du val autrefois si prospère, ...
Quand le chant des tailleurs de pierre
Montait vers lui dès le matin.

Rouissant le chanvre ou le lin
Dans l'eau pure de la rivière,
On filait et tissait, naguère,
La toile épaisse et le drap fin.

Le foulon veillait son moulin,
Qui battait la journée entière.
Quant à celui de la meunière,
Nuit et jour il broyait le grain.

La mule allait vers l'Aubonnière
Porter la farine au pétrin.
Puis, au four, on cuisait le pain
De toute la gent ouvrière...

... Mais à quoi bon rêver sans fin
A la vieille gentilhommière
Dormant d'un sommeil séculaire
Comme un bijou dans son écrin... ?

Entendez-vous dans l'aube claire,
Ce chant limpide, cristallin... ?
Est-ce un démon... ? - Est-ce un lutin... ?
Un farfadet... ? - Une sorcière... ?

Ecoutez ! ... mais le chant s'éteint...
Quand, tout à coup, sur l'Aubonnière,
Un éclair brille, ... et le tonnerre
Retentit dans le ciel serein... .

Une ombre blanche sort de terre,...
S'élève, ...et se déchire enfin...
Est-ce un fantôme aux noirs desseins... ?
Est-ce un dieu lare tutélaire... ?

C'est Mélusine, qui, demain,
Va relever les lourdes pierres.
La population tout entière,
Enthousiaste, lui tend la main.

Vieux domaine de l'Aubonnière !
L'avenir n'est plus incertain.
L'espoir est là, qu'un jour prochain,
Tout renaisse dans la lumière... .

Père Charles MINAUD

Les chauves-souris, mammifères à protéger

Les chauves-souris, ou chiroptères, sont des mammifères. Elles donnent naissance à un jeune chaque année, et elles l'allaitent. Il existe près de 1200 espèces dans le monde, dont la majeure partie vit dans les régions chaudes. L'Europe compte 39 espèces, la France 34, et le département de la Vendée 21, dont 19 sont régulièrement observées.

Les chauves-souris, malgré leur aspect parfois décrié, sont des animaux très utiles pour le jardinier ou l'agriculteur. Elles détruisent de nombreux insectes en plein vol, no-



La pipistrelle est l'une de nos espèces les plus communes. Celle-ci a passé l'hiver à 2m de hauteur dans une maison de jardin !

tamment en tout début de nuit. L'hiver, elles ne peuvent se nourrir et entrent donc en période d'hibernation. Si les jours se montrent plus cléments, il n'est pas rare de voir les premières chauves-souris voler au mois de mars. La période de vol s'achève dès les premiers froids, souvent à la fin du mois d'octobre.

Dans la région des Pays de la Loire, une démarche de protection des chauves-souris est engagée. Lorsqu'un observateur découvre un site, il est invité à contacter une association de protection de la nature, par exemple le groupe « chiroptères » des Naturalistes Vendéens. L'objectif est d'entrer rapidement en contact avec le propriétaire des lieux pour protéger une éventuelle colonie. Il faut rappeler que les chiroptères sont rigoureusement protégés par la loi. Une convention de protection du site peut être signée entre une association et un propriétaire. Les points de la convention portent alors sur la quiétude des sites, l'aménagement de l'espace, la limitation des nuisances... Lorsque des sites naturels possèdent des colonies importantes, il peut être utile d'engager une démarche de protection plus officielle, par l'intermédiaire d'un arrêté de protection de biotope par exemple.

Détail qui a son importance : les chauves-souris sont totalement inoffensives pour l'homme... et ne s'accrochent pas dans les cheveux !

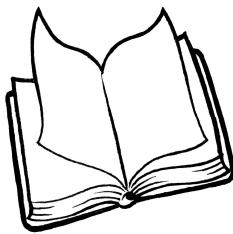
Roger VOLAT

Renseignements en Vendée :
chiropteres@naturalistes-vendeens.org



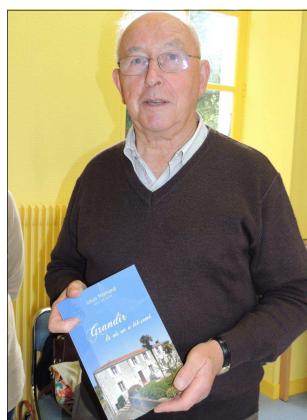
Grandir là où on a été semé.

Louis Moinard



Notre adhérent et ami Louis Moinard nous a offert un bien joli cadeau pour la fin de l'année 2013. « Grandir là où on a été semé », un florilège de ses souvenirs. Simple, sans façons, chaleureux, plein d'anecdotes, ce livre est à l'image de son auteur qui sait toujours réserver un accueil souriant à ses interlocuteurs.

Sans perdre de vue un instant (au figuré bien sûr) le clocher de Nieul-sur-l'Autise qui l'a vu naître, il a su élargir son horizon, côtoyer des personnalités, œuvrer pour le bien de tous ses administrés, sans jamais en tirer vanité.



Louis Moinard.

Rendons grâce aux deux instigatrices de ce projet, Janine Tirbois et Annie Jauzelon, d'avoir su convaincre Louis Moinard d'évoquer quelques passages marquants d'une vie bien remplie.

Michèle PIERRE